



CONSULTATION PROVINCIALE SUR L'ÉDUCATION EN FRANÇAIS

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE
BUREAU DE L'ÉDUCATION EN FRANÇAIS

CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (SD93)



Bertrand Dupain, Directeur général par intérim

7 février 2023



Motif de la rencontre

« processus de consultation des différents partenaires (conseils scolaires, organismes, associations professionnelles et institutions postsecondaires) recevant du financement par l'Entente Canada-BC relative à l'éducation dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde ou ayant un intérêt pour l'éducation en français .»

Julie Bréheret
Coordonnatrice provinciale
Bureau de l'Éducation en français
19 décembre 2022

Qu'est-ce que le plan d'action du Protocole d'entente des Langues officielles en éducation pour le CSF?

1. « Les fonds fédéraux ont pour objectif de permettre aux ministres de l'Éducation et aux conseils scolaires minoritaires d'aller au-delà des opérations régulières en éducation en raison de la situation de minorité. »

Honorable Mélanie Joly
Ministre du Patrimoine canadien
17 juillet 2017

2. Une reconnaissance de l'existence de la minorité francophone en Colombie-Britannique.

Or le CSF

- Est le seul Conseil scolaire francophone de la province (Loi scolaire 166.2, division 2, « Establishment and Membership »)
- Est la seule habileté à offrir le programme francophone dans la province (Loi scolaire 166.25, division 4, « Francophone Educational Programs »)
- N'accepte que des enfants de parents ayant-droits (charte canadienne des droits et Liberté (article 23) et la Loi scolaire de la C.-B. (166.25, division 4) et la politique P.301 (adhésion au CSF).
- A connu une croissance d'effectifs impressionnante

1997	2023
1900 élèves	6264 élèves

Recensement de 2021

- Nombre d'enfants admissibles à l'instruction en français en Colombie-Britannique :
 - 56 000 enfants, dont 12565 enfants de moins de 5 ans
- En 2021, c'est au Labrador et en Colombie-Britannique que les pourcentages d'instruction dans la langue officielle minoritaire sont les plus faibles.

Demandes du CSF

1.

Modification de la répartition du financement fédéral octroyé à la Colombie-Britannique entre les deux objectifs linguistiques (enseignement de la langue de minorité / enseignement de la langue seconde) dans le protocole en vigueur entre 2000 et 2023.

Enseignement langue minoritaire	Enseignement langue seconde
5.4 millions	8.3 millions
37%	63%

(Ministry of Education and Child Care)

2.

Mise en œuvre par la Colombie-Britannique de la clause communément connue comme clause de « l'équivalence » ou du « matching »

Clause 4.3 de l'Entente de 2013, enjoint la province à une contribution financière équivalente ou supérieure à celle du Canada pour la réalisation de son plan d'action.

- La Colombie-Britannique ne fournit pas cette contribution;
- La Colombie-Britannique prétend fournir cette contribution lors des rapports annuels au fédéral.

3.

Respect d'un calendrier permettant la mise en œuvre du plan d'action 2023.

Lors des deux dernières implantations des plans d'action, un délai d'une à deux années a occasionné de nombreux défis et retards pour le CSF.

Processus d'élaboration du Plan d'action 2023-2028 pour le CSF

Transparence : mise à jour de l'évolution du processus d'élaboration présentée aux rencontres publiques du Conseil d'administration du CSF.

Collaboration : participation active des partenaires principaux :

- FPFC
- FFCB
- SEPF
- SCFP
- CJFCB

Calendrier



Étape 1 : collecte de projets et d'initiatives auprès des différents secteurs du bureau central du CSF.



Étape 2 : rencontre des équipes de collaboration (direction générale / direction de service / partenaires)



Étape 3 : consultation par chaque organisation partenaire



Étape 4 : réalisation d'une ébauche et aménagement



Étape 5 : vote du Conseil d'administration (résolution PLOÉ 21 janvier 2023)